

**OISE
COMMUNE DE
CHEVRIERES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023**

Le lundi quatre septembre deux mille vingt-trois, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Donatien PINON, Maire.

Étaient présents : Monsieur Donatien PINON, Maire, Madame Carole DUMILLON, Monsieur Noël LOIRE, Madame Laure BRASSEUR, Monsieur Laurent VERVEL, Adjoint, Messieurs Patrick LEFIN, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE, Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE, Monsieur Philip MICHEL, Mesdames Isabelle LORQUER-QUÉNEL et Christelle BENSMAN et Monsieur Charles-Hubert TERNISIEN.

Absents excusés, ayant donné pouvoir :

Madame Nathalie PHILION donne pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL, Madame Laura FAVERET donne pouvoir à Madame Carole DUMILLON, Monsieur Roland DELÉGLISE donne pouvoir à Madame Christelle BENSMAN.

Absent excusé : Monsieur Frédéric VINCELLE

Absente : Madame Régine DUFLO

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick LEFIN

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 31 juillet 2023

Monsieur Philip MICHEL explique qu'il manque dans le dernier procès-verbal, la discussion au sujet de Monsieur Denis FREJEAN, employé communal. En effet, étant actuellement en arrêt de travail depuis plusieurs mois, la mairie travaille en collaboration avec son médecin traitant pour le passer en invalidité.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE fait une observation générale. Des éléments sont rajoutés dans les Procès-Verbaux (PV) qui ne sont pas dits durant les réunions. Il prend l'exemple du précédent conseil municipal : « Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE rappelle que pour l'embauche de la policière cela a été fait de manière non conforme et Monsieur le Maire lui répond qu'il y avait deux candidatures pour ce poste. » Il a souvenir que Monsieur le Maire ait dit qu'il y avait une candidature et non deux. Madame Christelle BENSMAN est d'accord avec ses dires.

Monsieur le Maire ne rédige pas les PV, il les supervise, néanmoins, il fera plus attention pour les prochaines parutions.

Monsieur Noël LOIRE suggère de procéder à l'enregistrement des réunions pour éviter des erreurs dans la rédaction.

Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE propose de distinguer les propos dits en réunion de Conseil Municipal et les réponses apportées postérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du 31 juillet 2023.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)
2. Recrutement d'un Adjoint technique à temps complet
3. Recensement de la population - recrutement de 4 agents recenseurs
4. Membres du CCAS
5. Questions diverses

1. Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur le Maire laisse la parole à la Secrétaire de Mairie.

La commune s'est inscrite pour participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour le budget 2023.

Il permet de fusionner le Compte Administratif (établi par la mairie) et le Compte de gestion (établi par le trésorier), dans un seul document au lieu de deux et qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux. Un flux sera transmis en trésorerie dès que la mairie engagera une dépense ou une recette. Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. La commune a été retenue pour la 3^{ème} vague d'expérimentation et nous devons signer une convention sur les conditions et les modalités de mise en œuvre.

Monsieur Philip MICHEL aurait souhaité avoir un document explicatif avec la convocation. C'est un sujet qui devrait être étudié lors d'une commission de budget.

Madame Laure BRASSEUR précise que le CFU donnera la possibilité d'émettre des alertes dès lorsqu'il y aura une incohérence de comptabilité entre la mairie et la trésorerie.

Madame Christelle BENSMAN demande si les secrétaires seront formées à l'utilisation de ce nouvel outil et on lui répond que cela se fera sur une demi-journée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire de signer la convention prévue par l'article 242 de la loi de finances de 2019.

2. Recrutement d'un Adjoint technique à temps complet

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, le poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe a été supprimé pour en créer un nouveau en tant qu'Adjoint technique. Cette offre d'emploi a été publiée sur la bourse de l'emploi du Centre de Gestion. La mairie a reçu une candidature, malheureusement, cette personne avait un grade de responsable qui ne correspond pas à la création du nouveau poste. Monsieur Philip MICHEL demande si une fiche de poste a été créée pour savoir dans quel domaine l'agent recruté allait travailler, s'il s'agissait des espaces verts, de la maçonnerie...

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande à Monsieur le Maire de présenter les agents des services techniques ainsi que leurs domaines de compétences :

- Monsieur David DELIQUE : responsable des agents techniques, il prépare les planning et attribue les missions aux agents
- Monsieur Frédéric VIGNY : gardien du stade, c'est un ouvrier polyvalent (espaces verts, électricité, maçonnerie...)

- Monsieur Lucas DELIQUE est en contrat aidé, il travaille principalement dans les espaces verts
- Monsieur Jonathan VIGNY est aussi en contrat aidé, il travaille également dans les espaces verts. Monsieur le Maire veut le positionner sur ce poste.
- Monsieur Denis FREJEAN est actuellement en arrêt maladie, il s'occupe principalement du nettoyage de la commune

Madame Christelle BENSMAN suggère de recruter les agents en fonction des compétences manquantes (plomberie et électricité). Monsieur Patrick LEFIN précise que les compétences se payent.

Monsieur Philip MICHEL rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été dit qu'il y avait 7 titulaires lors d'un ancien mandat, ce n'est pas possible de n'avoir que 3 titulaires, dont un en arrêt maladie. Il conseille d'en avoir au moins 5. Cette année, des chemins n'ont pas été entretenus à cause du manque de personnel. Dans la commune de Rémy, il y a 6 titulaires et 7 à Longueil-Sainte-Marie.

Monsieur Noël LOIRE rappelle que pour 2024, la commune souhaite faire appel à l'association GIPE de Le Meux. Ils mettent à disposition une équipe de 7 agents qui travailleront sur la commune durant 7 semaines dans l'année.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE ne comprend pas pourquoi ce dossier est débattu lors d'une réunion de Conseil Municipal, ce n'est pas normal de faire des réunions de 3 heures, il faut les étudier lors de commissions. Monsieur Patrick LEFIN est d'accord avec elle mais il ne faut pas que les dossiers travaillés en commission soient de nouveau débattus lors des Conseils Municipaux.

Après divers échanges et **en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide par 1 vote « contre » (Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE), 1 abstention (Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE) et 14 votes « pour » d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent à temps complet.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE a demandé le niveau de rémunération de l'agent. Monsieur le Maire répond que pour ce poste, il s'agit du 2^{ème} échelon de la grille d'Adjoint technique : Indice brut 368 et indice majoré 362 avec un reliquat d'ancienneté de 10 mois et 22 jours. Néanmoins, Monsieur le Maire ne connaissait pas le montant brut puisque Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui a répondu, j'ai mis 2 minutes à le calculer, en lui reprochant de ne pas l'avoir fait.

3. Recensement de la population - recrutement de 4 agents recenseurs

Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu une candidature, celle de Madame Christelle BENSMAN que nous ne pouvons pas accepter puisqu'elle est conseillère municipale.

Monsieur Philip MICHEL suggère de faire un appel à la population, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE dit que cela est déjà fait puisqu'il y a une publication sur Panneau Pocket, il faut postuler avant le 30 septembre. Le recensement de la population 2024 se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Monsieur Patrick LEFIN demande si ce travail est rémunéré, Monsieur le Maire lui répond positivement mais nous ne connaissons pas encore l'enveloppe globale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 4 agents recenseurs pour le recensement de 2024.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE souhaite qu'avant la fin de chaque réunion de Conseil Municipal, il faut désigner des réunions de commissions à réunir.

4. Membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Carole DUMILLON, 1^{ère} Adjointe et Vice-Présidente du CCAS.

Elle explique qu'il est nécessaire de remplacer deux conseillères municipales qui ont démissionné du CCAS : Mesdames Corinne PLAUCHIER et Alexandra MOREL.

Il est actuellement composé :

- d'un Président : Monsieur Donatien PINON,
- d'une Vice-Présidente : Madame Carole DUMILLON
- de membres : Monsieur Laurent VERVEL et Madame Isabelle LORIQUEUR-QUÉNEL

Mesdames Nathalie PHILION et Régine DUFLO se sont proposées pour les remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à **l'unanimité** les membres tels que proposés ci-dessus.

5. Questions diverses

Monsieur le Maire informe :

- Le Conseil Départemental tiendra des permanences tous les vendredis de 14 heures à 17 heures dans la salle du Parc, afin de présenter leurs différentes aides. C'est à destination des habitants et il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

- Le club de cyclotourisme de Verberie organise des randonnées et des courses de vélos le dimanche 10 septembre 2023. Les participants passeront plusieurs fois par la commune.

- La commune a procédé à l'acquisition du terrain « Plélan ». Un habitant souhaite acheter la moitié du terrain de 900 m² pour 45 000 €. Il s'agit de la partie avec la maison en ruine et le terrain est constructible. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE suggère de le faire estimer par un professionnel. De plus, il rappelle que la mairie avait pour projet de créer un parking sur la partie restante, il faut qu'il y ait suffisamment d'espace. Monsieur Noël LOIRE précise que ce sujet sera abordé lors d'une commission de travaux. Monsieur Philip MICHEL précise que lors du dernier Conseil Municipal, il avait déjà émis le souhait de se réunir lors d'une commission. Il serait plus judicieux d'avancer sur l'étude du projet que de vendre l'autre moitié du terrain. Monsieur Noël LOIRE va demander l'intervention d'un géomètre.

Madame Laure BRASSEUR précise que le terrain est dans un virage et cela pourrait être dangereux pour les voitures qui sortent du parking. Elle suggère de demander l'avis des policiers municipaux.

Madame Christelle BENSMAN demande s'il y a un délai pour l'acquéreur et on lui répond que non.

- La commune a mis en vente un terrain dans la rue de la Gare et 3 personnes veulent faire une proposition d'achat.

Madame Laure BRASSEUR attire l'attention du Conseil Municipal. Elle a informé personnellement Monsieur le Maire du problème de sécurité de la rue de la Gare, il y a quelques jours. Le projet n'est pas remis en cause mais il y a un problème de sécurité lorsqu'on sort d'une habitation et que l'on

s'engage pour tourner à droite ou à gauche. En effet, elle a été confrontée au problème. Un véhicule en stationnement type camionnette ou SUV gêne la visibilité pour sortir en toute sécurité. Elle rajoute que de plus, un projet dans la partie boisée doit voir le jour juste en face de ce parking et ajoute que les places de parkings sont à la limite des caniveaux et que les camions, qui sont nombreux à circuler dans la rue, peuvent pendant la campagne betteravière perdre des betteraves. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que c'est rare dans les lignes droites. Elle propose de suspendre la vente de ce terrain qui est bien matérialisé en tant que parking dans les plans de l'aménagement de la rue de la gare lors de la présentation aux habitants. Et d'attendre la fin complète des travaux et une saison complète de campagne de betteraves, c'est-à-dire, deux années complètes pour revoir la vente de ce terrain. Il faudra remettre en état ce parking qui a été utilisé comme base pendant les travaux ainsi que les panneaux le signalisant. Elle rappelle aussi que l'on veut créer un parking rue Guynemer alors qu'elle a été mise en sens unique et matérialisée par des places de parkings pour ralentir la circulation. Et pour les rues de Compiègne et de Beauvais où il n'y a pratiquement pas de camions qui circulent, il n'y a aucun fleurissement et que la visibilité est assez large et un grand nombre de stationnement existe.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE a justement un rendez-vous téléphonique ce mardi avec Madame BOTTE, paysagiste pour les travaux de la rue de la Gare. Elle souhaite faire un point en amont avec les conseillers pour savoir s'il y avait des éléments à lui faire remonter. Madame Laure BRASSEUR lui répond qu'elle pourra aborder le problème de visibilité.

Monsieur le Maire propose de suspendre la vente du terrain.

À la demande de l'ensemble des conseillers municipaux, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré à l'unanimité**, ont décidé de suspendre la vente du terrain « chaussée des prêtres », situé dans la rue de la Gare.

- Les avaloirs dans la rue de la Gare sont sales. La commune n'a pas de contrat de maintenance pour cet entretien alors Monsieur le Maire procède à des demandes de devis.

- La porte de la salle du Parc ainsi que celle de l'entrée du sas de la mairie ont été remplacées. Les fenêtres du côté nord de la mairie ont été changées mais une seule peinture d'impression a été appliquée sur les fenêtres. Il est donc nécessaire de procéder à des demandes de devis pour les protéger. Ce sujet sera abordé lors d'une réunion de travaux.

Monsieur Philip MICHEL demande où en sont les travaux de changement de fenêtres pour l'ancienne poste ? Monsieur le Maire lui répond que des demandes de subventions sont refusées puisqu'il n'y a pas de locataire. Il a reçu une demande de location pour le local et le logement de l'ancienne poste pour de la restauration antillaise. Ce projet sera abordé lors d'une commission pour définir le tarif. Madame Christelle BENSMAN ne comprend pas puisqu'il y avait un projet d'accueillir un médecin et un kinésithérapeute dans ce local.

- Le projet Apart' Ages est toujours d'actualité, la signature doit se faire avant la fin de l'année.

- Un nouveau fourgon est en vente dans le garage de la commune à 9 800,00 € avec 180 000 km. Un autre fourgon est en vente à 12 990 € dans le garage de Rémy avec 75 000 km. Il possède un attelage, l'intérieur est protégé et il a toujours été entretenu par ce garage. Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE demande si le véhicule est garanti, Monsieur le Maire va se renseigner.

Le Conseil Municipal avait inscrit 10 000 € en dépenses d'investissement pour changer de véhicule. Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante une autorisation pour procéder à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer les documents permettant de procéder à l'acquisition du véhicule.

Monsieur Noël LOIRE explique que la demande de subvention pour les travaux de gestion des eaux pluviales est en attente car le Conseil Départemental a demandé une étude complète du bassin. C'est le Syndicat Mixte Oise-Aronde qui va aider la commune à monter ce dossier.

Il explique également que les marquages au sol sont en attentes car l'UTD a laissé entendre qu'ils referaient le macadam dans la rue de Beauvais mais ils n'ont pas donné de date. Monsieur Philip MICHEL demande si le département a envoyé un courrier ? Il n'y a pas de courrier. Des devis sont en attentes pour les marquages au sol, notamment pour sécuriser le parking de la salle Ravel.

Il explique que les travaux dans la rue de la Gare ne sont pas encore terminés, la fibre n'a pas encore changé les poteaux ce qui fait retarder la pose du macadam alors que la campagne betteravière va commencer. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise qu'elle va démarrer à partir du 14 septembre 2023 et devrait se terminer le 14 janvier. Monsieur Patrick LEFIN demande si l'arrêt des travaux de la rue de la Gare pendant la campagne betteravière engendre un coût supplémentaire ? Monsieur le Maire lui répond que non puisque les travaux sont répartis en 3 tranches, les deux premières sont terminées, la 3^{ème} commencera en début 2024.

Monsieur Philip MICHEL explique que les comptes rendus des travaux de la rue de la Gare sont erronés puisqu'il est noté dans les présents alors qu'il n'y est pas.

Monsieur Noël LOIRE souhaite aborder le projet de la maison médicale, un promoteur du groupe EVIDENCE l'a contacté, ils ne sont plus d'accords pour l'installer dans la rue de la Gare mais à côté de l'ancienne poste. L'adjoint au Maire n'y verrait pas d'inconvénient, mais ils doivent maintenir la création des logements dans la rue de la Gare.

Ce projet sera abordé lors d'une commission de travaux.

Monsieur Patrick LEFIN explique qu'il a été contacté par des habitants du Clos du village car ils se plaignent que certains volets menacent de tomber. Monsieur le Maire les a déjà contacté pour qu'ils les réparent mais ce n'est jamais fait. Il va alors envoyer une lettre recommandée.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique qu'il y a beaucoup d'inscriptions au périscolaire, presque 138 enfants. Chaque année, les enfants déjà inscrits sont prioritaires, à condition que le dossier d'inscription soit renouvelé. Le problème qui se pose c'est que des familles ont été relancées mais elles n'ont pas répondu ou n'ont pas payé les dettes de l'année précédente, il n'est plus possible de les accepter. Ils vont devoir faire 2 services le midi pour servir les enfants, il serait judicieux de trouver une solution pour l'année prochaine. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE soumet l'idée de devenir plus restrictif et pourquoi pas prioriser les habitants de la commune.

Monsieur Philip MICHEL souhaitait aborder dans les questions diverses un projet école et périscolaire, il demande à ce qu'il y ait une commission d'organisée pour travailler sur ce problème.

Madame Christelle BENSMAN dit que l'auto-école de Chevrières souhaite faire passer les permis motos, ils ont besoin d'une route de 130 mètres de long sur 6 mètres de large, tous les jours de la semaine, à partir de 17 heures et le samedi. Ils ont demandé à la mairie ainsi qu'aux communes environnantes qui ont refusé, seule la mairie de Margny-lès-Compiègne a acceptée, l'auto-école hésite à partir de Chevrières. Les conseillers municipaux essayent de trouver une route.

L'année dernière, les collégiens et les lycéens étaient confrontés à de nombreux problèmes de transports scolaires. Madame Christelle BENSMAN remercie Monsieur le Maire ainsi que Madame Laure BRASSEUR pour le rendez-vous pris avec les responsables des transports scolaires : Monsieur Laurent PERREU, chargé de la direction des transports scolaires interurbains du département, Monsieur Olivier

ENGRAND conseiller régional délégué à la « mobilité des territoires » et la responsable du réseau Transdev de Clairoix. Ils ont expliqué qu'il y avait un manque de personnel et ont alors procédé à une campagne de recrutement. Les chauffeurs suivront une formation de 6 mois. C'était un rendez-vous très constructif.

Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE explique que les voitures roulent très vite devant le complexe sportif alors qu'il y a des enfants qui traversent la route. Il est donc nécessaire de régler ce problème de sécurité. Par exemple, dans les communes environnantes, il y a des feux asservis à la vitesse, des places de stationnement ou encore des dos d'ânes qui permettent de réduire la vitesse. Il faut remettre en fonction les feux déjà existants. Monsieur Noël LOIRE a fait des demandes de devis qu'il a présenté à la commission de travaux. Il faut remplacer les feux déjà existants mais la dépense n'a pas été budgétisée pour 2023.

Monsieur Philip MICHEL demande à Monsieur le Maire pourquoi les dépenses ne sont plus présentées au Conseil Municipal ? Monsieur le Maire effectuera un rattrapage.

De plus, il a rencontré Madame ROLLET qui lui a expliqué l'accident de son mari. En effet, celui-ci était tombé devant chez lui lors des travaux effectués par la société ENGIE dans la rue de la Gare. Aujourd'hui, le couple doit payer une facture de 900 € suite à son hospitalisation. Le conseiller abordera ce problème lors de la prochaine réunion de chantier.

Il informe également avoir reçu la quittance pour le paiement de sa taxe foncière, il y a bien 7% d'augmentation par rapport à l'année dernière.

Pour finir, Monsieur Philip MICHEL rappelle qu'il n'y a plus de Zone Artisanale (ZA) sur la commune pour accueillir de nouvelles entreprises. Avant, dans le PLU, il y avait une ZA à côté de la sucrerie. Monsieur le Maire et Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui expliquent que ce ne serait pas judicieux d'en recréer une nouvelle puisque c'est la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées qui a récupéré cette compétence, cela n'augmentera pas les ressources financières de la commune.

Lors du dernier Conseil Municipal, Madame Laure BRASSEUR avait demandé que chacun lui fasse un retour pour définir une date de réunion pour le projet des tennis couverts, seuls Messieurs Roland DELEGLISE et Philip MICHEL sont revenus vers elle. Pour les personnes intéressées, la réunion se déroulera le lundi 18 septembre à 19 heures en présence de Madame Virginie VIGNON, une convocation sera envoyée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37

Le Maire,
PINON Donatien

